



## Expatrié roumain en attente de statut

Par **dreddy**, le **08/09/2009** à **17:13**

Bonjour,

Je suis Educateur spécialisé en stage dans une structure d'accueil et de soins pour personnes dépendantes dans la région Toulousaine.

Actuellement en suivit d'un homme d'origine roumaine,ayant intégré un appartement thérapeutique,le souhait de cette personne par la suite est bien sur la réinsertion .Celle-ci qui a fait les démarches nécessaires pour trouver du travail depuis déjà quelques mois,avec le consulat roumain a marseille,sans grands résultats pour le moment.

Dans le but de l'accompagner au mieux, j'aurais voulu connaitre les droits de cette personne,Roumaine,en matière de santé,de travail et d'aides sociales.Quels sont les papiers nécessaire pour obtenir un statut de travailleur?Comment s'inscrire au pole emploi?.Sachant aussi que le seul papier qu'il possède actuellement est sa carte d'identité roumaine qu'il doit recevoir dans les jours a venir et qu'il possède un diplome en marketing,en roumanie,les statut des pays de l'est étant complexes,est-il en règle pour travailler avec sa seule carte d'identité?.....etc

MERCI D'AVANCE

Par **etrangers sans droit**, le **08/09/2009** à **22:58**

bonjour,

les roumains sont autorisés à circuler en europe mais doivent demander l'autorisation de travailler à la direction du travail avec à l'appui une promesse d'embauche son acceptation dépend du poste, du domaine et surtout du taux de chômage de celui ci dans la région

ils doivent donc faire une demande de titre de séjour à la préfecture expliquant l'ensemble de la situation professionnelle et sociale, le projet de vie en france, les conditions de vie en cas de retour en roumanie

je vous invite à parcourir les documents "abrege des conditions d'octroi de titre de séjour et l'autre concernant les droits sociaux des étrangers"

a bientôt

Par **dreddy**, le **09/09/2009** à **15:04**

Merci beaucoup de vos éclairages.

Malheureusement,dans notre société,et surtout dans le contexte actuel,trouver un employeur,avec une promesse d'embauche et prêt à payer les charges pour embaucher un travailleur étranger,est chose rare,voir impossible.Surtout dans le cas de personne traitées pour addictions.

L'urgence dans le cas actuel est que cette personne bénéficie d'une couverture sociale et d'une situation stable pour s'établir sur le monde du travail une fois guéris.Y'a t-il possibilité de contourner l'obtention du titre de séjour a titre professionnel,et peut-etre pouvoir bénéficier de quelques aides sociales subsidiaires pour stabiliser sa situation?

En vous remerciant.

Par **etrangers sans droit**, le **09/09/2009** à **16:05**

bonjour

si elle n'a aucune autorisation de séjour il y a l'aide médicale de l'état  
elle est à faire auprès de la CPAM

dans les hôpitaux publics il existe des consultations gratuites souvent appelées PASS